

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00757**

**SAINT-ETIENNE - CITÉ DU DESIGN 2025 - OPÉRATION 1B  
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA CABANE DU DESIGN -  
ATTRIBUTION DES LOTS 3,4,5,6**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT le projet Cité du Design 2025 qui prévoit de réaliser des travaux de réaménagement intérieur de la cabane du design située dans le bâtiment 244 ouest,

CONSIDERANT qu'à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 26 avril 2024 pour publication sur les supports BOAMP, JOUE et sur le site internet de Saint-Etienne Métropole, avec une remise des plis pour le 29 mai 2024 à 12h00,

CONSIDERANT que cette consultation a été allotie avec 8 lots selon la décomposition suivante :

- Lot n°01- DEMOLITIONS - MACONNERIE – RESEAUX,
- Lot n°02- CHARPENTE METALLIQUE – BARDAGE,
- Lot n°03- MENUISERIES ALUMINIUM – METALLERIE,
- Lot n°04 - MENUISERIE INTERIEURE,
- Lot n°05- PLATRERIE - PEINTURE - FAIENCE - SOL MINCE,
- Lot n°06- CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE – SANITAIRE,
- Lot n°07- ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES,
- Lot n°08- SCENOGRAPHIE - MOBILIER SPECIFIQUE,

CONSIDERANT que les lots 1,2,7 et 8 font l'objet d'une décision séparée,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation pour les lots 3,4,5 et 6, 6 candidats ont remis une offre dans les délais sur l'ensemble des lots,

- Lot n°03- MENUISERIES ALUMINIUM – METALLERIE :
  - o 01 – VMV : 2 rue Jules Vallès – BP 131 – 42704 Firminy
- Lot n°04 - MENUISERIE INTERIEURE :
  - o 01 – Menuiserie BEAL : 13 rue Simone de Beauvoir – ZI La Bargette – 42270 Saint-Priest-en-Jarez,
  - o 02 – Menuiserie BRUNON : 23 rue des Haveurs – 42100 Saint-Etienne,
- Lot n°05- PLATRERIE - PEINTURE - FAIENCE - SOL MINCE :
  - o 01 – GOUNON ET FILS : 2 rue des Haveuses – 42230 Roche-la-Molière,
  - o 02 – ISOPLAC42 : 21 rue Palluat de Besset – 42000 Saint-Etienne,
- Lot n°06- CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE – SANITAIRE :
  - o 01 – FERRARD – 11 rue du Vercors – 42100 Saint-Etienne,

CONSIDERANT que l'offre du candidat GOUNON ET FILS a été déclarée irrégulière en application de l'article 2.6 du règlement de la consultation,

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 14 août 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99\_AU-042-244200770-20240814-C20240075710

CONSIDERANT que les quatre offres ont été jugées au regard des critères de jugement définis dans la publicité et le règlement de la consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 40 % et la valeur technique pondérée à 45 % et décomposée en 4 sous-critères, le développement durable pondéré à 15 %, pour les lots 3,4,5,

CONSIDERANT que l'offre du lot 6 a été jugée au regard des critères de jugement définis dans la publicité et le règlement de la consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 40 % et la valeur technique pondérée à 55 % et décomposée en 4 sous-critères, le développement durable pondéré à 5 %,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres a décidé lors de sa séance du 5 juillet 2024 de retenir les propositions des entreprises suivantes, apparaissant comme économiquement les plus avantageuses :

- Lot n°03 : MENUISERIES ALUMINIUM – METALLERIE : VMV - 2 rue Jules Vallès – BP 131 – 42704 Firminy,
- Lot n°04 : MENUISERIE INTERIEURE : Menuiserie BEAL - 13 rue Simone de Beauvoir – ZI La Bargette – 42270 Saint-Priest-en-Jarez,
- Lot n°05 : PLATRERIE - PEINTURE - FAIENCE - SOL MINCE : ISOPLAC42 - 21 rue Palluat de Besset – 42000 Saint-Etienne,
- Lot n°06 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE – SANITAIRE : FERRARD – 11 rue du Vercors – 42100 Saint-Etienne,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

Un marché concernant les travaux d'aménagement de la cabane du Design est conclu avec les opérateurs économiques suivants :

- Lot n°03- MENUISERIES ALUMINIUM – METALLERIE :  
VMV - 2 rue Jules Vallès – BP 131 – 42704 Firminy, SIRET n°31655034200034, pour un montant forfaitaire de 121 944,67 € HT,
- Lot n°04 - MENUISERIE INTERIEURE :  
Menuiserie BEAL - 13 rue Simone de Beauvoir – ZI La Bargette – 42270 Saint-Priest-en-Jarez, SIRET n°34363137000024, pour un montant total de 57 906,86 € HT se décomposant en 60 782,86 € HT pour la tranche ferme et – 2 876 € HT pour la PSE,
- Lot n°05- PLATRERIE - PEINTURE - FAIENCE - SOL MINCE :  
ISOPLAC42 - 21 rue Palluat de Besset – 42000 Saint-Etienne, SIRET n°52066054900020, pour un montant de 201 601,16 € HT compris TO 1 et 2 + PSE 1, 2 et 3,
- Lot n°06- CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE – SANITAIRE :  
FERRARD – 11 rue du Vercors – 42100 Saint-Etienne, SIRET n°65450053700034, pour un montant de 130 450 € HT.

### **ARTICLE 2**

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal sur l'opération 461, destination CITAP. Les règlements interviendront à l'avancement des études.

### **ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

### **ARTICLE 4**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 14/08/2024  
Pour le Président, par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,

  
Jean-Luc DEGRAIX